

PROPOSITION POUR LE DEPARTEMENT

Département proposition 1.2.doc

Avant propos :

01 Une organisation dynamique :

01.1 Un président et deux vices-présidents.

01.1.1 Afin de sectoriser le département pour une proximité plus forte entre nous.

01.2 Réunion du bureau tous les mois.

01.3 Encadrement des besoins de formation.

01.4 Créer une structure partagée pour l'ensemble des communes.

01.5 Un maillage des référents structuré.

02 Un Mouvement ouvert aux débats :

02.1 Dynamiser les travaux de commission.

02.2 Ouvrir les commissions au niveau Régional et National.

02.3 Ouvrir le débat avec la population de façon constante.

02.3.1 Organisation de « cafés débat » sur le département.

02.3.2 Tractage et présence sur les marchés.

02.4 Liberté d'expression dans le cadre interne du Mouvement.

03 Un Mouvement d'adhérents actifs :

03.1 Une mise en dynamique du Mouvement.

03.1.1 Mise en place d'un annuaire des compétences.

03.2 L'aide au suivi des gestions communales.

03.2.1 Pour construire une opposition constructive.

04 Aide au suivi des gestions communales :

04.1 Pour construire une opposition constructive.

05 Les Institutions Départementales :

05.1 Les Adhérents.

05.1.1 Les Adhérents élus.

05.1.2 Les Adhérents non-élus.

05.2 L'Organisation par commune.

05.2.1 Le Champ Politique.

05.2.2 Le Champ Interne

05.3 Le Conseil Départemental.

05.3.1 Sa Composition.

05.3.2 Son Mode d'Élection.

05.3.3 Son Fonctionnement.

05.3.4 Ses Missions.

05.3.5 Ses Moyens.

05.4 Conseil Electoral du Département.

05.4.1 Sa composition.

05.4.2 Ses Missions.

05.5 Le Bureau Départemental.

05.5.1 Sa Composition.

05.5.2 Ses Missions.

05.5.3 Ses Moyens.

05.6 La Présidence.

05.6.1 Son Mode d'Élection.

05.6.2 Ses Missions.



Avant propos :

Ce document est avant tout un texte personnel qui vise à mettre en perspective une vision de ce qui selon moi devrait être le fonctionnement dans un département. J'espère ne pas avoir oublié certaines choses importantes ou m'être contredit d'une partie à l'autre dans cette rédaction. Ce texte est amendable et surtout est ouvert aux débats qui doivent avoir lieu dans les départements et même au niveau national. Il montre un cadre qui me semble être enrichissant dans notre volonté de vouloir faire de la politique autrement, mais n'apporte sûrement pas des réponses convenues et donc préétablies. Il laisse à chacun la possibilité d'y répondre ou de se l'approprier afin de pouvoir peut être le mettre en pratique.

Le Mouvement Démocrate est un mouvement nouveau, bâti à la fois sur une base d'adhérents d'expérience mais aussi sur de nouveaux venus en politique. L'expérience des uns et la 'fraîcheur' des autres, nous oblige à respecter les équilibres et les visions de chacun. Nous devons nous unir autour de nos différences et donner toute la place nécessaire à l'expérience, sans tenter de nuire aux visions plus modernes apportées par ceux qui ont parfois choisi après un long cheminement d'entrer en politique avec leur expérience de citoyen.

Nous connaissons la situation du mouvement, notamment celle de sa presque invisibilité médiatique donc, nous devons développer des liens directs avec la population et nous donner une véritable assise locale.

Notre mouvement qui s'est créé autour d'un engouement national, doit maintenant devenir un véritable mouvement populaire et se développer aussi bien géographiquement qu'en nombre.

01 Une organisation dynamique :

- Parce que nous pouvons rester ainsi dans un mouvement sans élan, nous devons effacer cette vision populaire qu'un parti centriste est un parti mou, qui ne cherche qu'à trouver un équilibre entre les forces en présence et ce afin de devenir un véritable parti de propositions équitables, pour demain et plus loin dans l'avenir.
- Nous devons faire vivre le mouvement, en donnant à tous ceux qui veulent devenir des militants l'occasion de le faire et de partager le travail et les responsabilités autant qu'il est possible, en gardant en même temps de l'ordre pour constituer une vraie force.

01.1 Un président et deux vices-présidents.

01.1.1 Afin de sectoriser le département pour une proximité plus forte entre nous.

- Parce que nous devons nous sentir proche et unis, parce que nous devons construire ensemble, la 'présidence' doit être proche des adhérents comme des élus : Que chacun puisse se connaître et se faire entendre !
- Etant très opposé aux principes de courant, j'estime que l'élection de la présidence ne devrait pas être une élection par liste, avec ou sans bonus pour la liste arrivant en tête. Le principe même de faire des listes nous amène automatiquement à choisir un camp plutôt que de nous ouvrir au dialogue et à la mise en avant de l'intérêt général.

01.1.2 Afin d'équilibrer le pouvoir et ne pas le déposer en une seule main.

- Nous devons à tout prix éviter l'effet 'baronnie' : il peut arriver à chacun une fois élu, soutenu unilatéralement par ses proches qui ne sont souvent pas représentatifs de l'ensemble des adhérents, de décider seul des orientations et des personnes à mettre en avant.
- Le premier rôle d'une présidence est bien d'encadrer, mais aussi de représenter tout en organisant et en informant. Cela représente beaucoup de travail et demande une solide expérience, en plus d'une véritable capacité de lecture et de rassemblement. Il faut posséder un esprit de chef d'équipe, être entreprenant, avoir une vision d'équité, de l'écoute et une force de conviction.
- Ce rôle souvent trop solitaire, doit selon moi s'étoffer à trois, pour équilibrer l'institution, permettre à ceux qui auraient des différends avec la présidence, d'avoir plus de chance de conserver une oreille attentive, d'avoir également pour certaines décisions qui doivent se prendre rapidement, l'assise d'au moins deux 'présidents' sur les trois, notamment pour les nominations et certains accords de principe comme pour les élections internes sur les communes.

01.2 Réunion du Bureau Départemental tous les mois.

- Ces derniers mois, nous avons pu nous rendre compte de l'absence de cette institution qui est pourtant le premier rempart démocratique devant les abus personnels d'une présidence se croyant libre de tout et au-dessus des intérêts communs que nous partageons.
- Nous devons donc permettre au bureau d'être un véritable lieu de débat des choix locaux et du suivi des actions menées. Il doit être actif et même force de proposition ; il doit cadrer la ligne politique et surveiller son application.
- Sans devenir pléthorique, il doit représenter toutes les parties constituantes d'un tout. Il doit donc comprendre en plus de la 'présidence' (le président et les deux vices-présidents), 3 élus des adhérents (non élus), 3 élus des élus du département (élus par leurs pairs) et les élus au Conseil National. Les référents peuvent assister aux réunions et prendre part au débat, mais n'ont pas de droit de vote.

- Comme les réunions du Bureau Départemental se déroulent à huit-clos, les comptes rendus circonstanciés ou intégraux selon les sujets, seront accessibles via Internet et conservés pour consultations ultérieures des adhérents.

01.3 Encadrement des besoins de formation.

- Une ville seule ne peut répondre à tous les besoins, et même un département ne suffit pas pour certains domaines. Comme notre Président l'a rappelé le Mouvement Démocrate doit se doter d'une université pour former les adhérents dans les différents domaines de la politique ! Cette tâche indûment complexe, doit être contrôlée directement par les plus hautes instances dirigeantes du mouvement, car il s'agit de former aux domaines et non de procéder à un formatage, ce qui serait un maintien immuable dans les anciennes pratiques.

- Pour ce qui est du département, il doit donc recenser les demandes des adhérents mais également les besoins du département puis organiser les formations ou faire remonter les informations et doléances au 'centre de formation nationale'.

- D'autres besoins plus techniques, comme le développement des connaissances Internet pour les adhérents qui le souhaiterait, peuvent également donner lieu à des formations mises en place par la fédération ou plus localement par communes.

01.4 Créer une structure partagée pour l'ensemble des communes.

- Nous n'avons ni le nombre ni toutes les qualifications et parfois pas même l'expérience, pour que les communes puissent vivre en autarcie. Je doute d'ailleurs que si toutes les conditions étaient assurées, nous trouvions un intérêt quelconque à nous refermer ainsi. J'estime au contraire, qu'une part de l'organisation (médiatique, support, commissions) doit rester partagée.

- Nous devons nous regrouper pour les besoins d'impression également et cet ensemble de besoin qui ne peut être supporté par une commune seule.

01.5 Un maillage des référents structuré.

- On ne peut se développer qu'en se structurant à tous les niveaux, principalement localement. Chaque ville doit être indépendante et construire un projet adapté à ses propres besoins. Mais nous devons également nous soutenir les uns les autres. Comme nous ne serons jamais assez nombreux pour être partout sur le terrain, nous devons nous unir et pour certaines actions de plus grande envergure, travailler en équipe avec d'autres communes.

- Pour le projet, nous avons également besoin des autres car nul ne possède toutes les réponses. C'est pour cette raison que nous devons partager nos réflexions, nos travaux, nos connaissances et nos compétences. Les référents des différentes villes doivent donc se connaître, se rencontrer régulièrement et échanger de la façon la plus aisée possible.

02 Un Mouvement ouvert aux débats :

- La liberté d'expression est un principe fondamental pour toute construction voulant voir l'avenir en face. Nous ne pouvons vouloir construire une réflexion aboutie pour répondre aux besoins de la Nation, et nous enfermer sur une ligne préétablie sur telle ou telle vision autocratique.
- Les débats internes doivent être le plus ouvert possible, afin que chacun puisse exprimer sa vision ou ses réactions. Nous nous rendrions aveugles, si nous interdisions aux adhérents de donner leur avis. Si nous ne savons écouter les réactions, nous risquerions de choisir de mauvaise voie et de nous y tenir plutôt que de corriger ce qui peut l'être !

02.1 Dynamiser les travaux de commission.

- Les travaux de commissions doivent être structurés par les fédérations, mais l'on peut également imaginer que chaque adhérent est libre de sa méthodologie, sous condition de faire remonter à terme ses travaux au responsable départemental en charge du sujet.
- Les fédérations doivent permettre de faire remonter les travaux ensuite au niveau national, mais également de faire redescendre du national les documents de synthèse effectués qui y sont rédigés.

02.2 Ouvrir les commissions au niveau Régional et National.

- Parce qu'on ne peut pas construire des projets d'avenir en se refermant sur nous même, parce qu'en mettant toutes nos réflexions en commun, nous aurons une base plus forte pour trouver des solutions étayées répondant aux attentes, nous devons ouvrir les commissions à ces deux niveaux. Nous ne sommes pas les seuls à avoir telle ou telle problématique, d'autres partagent ces problèmes. Même si dans le détail des différences existent, les réflexions de fond sont souvent proches ; alors autant les partager et mettre également en communs, les solutions trouvées par tous.

02.3 Ouvrir le débat avec la population de façon constante.

- Parce qu'on ne peut pas continuer à espérer être visible qu'à travers les médias et trois semaines avant une élection, nous devons être en connexion directe avec la population, afin d'éviter les prismes médiatiques et leurs déformations. De la même manière, ce n'est pas en interne qu'on pourra vérifier si les solutions que nous choisissons sont celles qui auront de l'écho dans la population. Nous devons donc impérativement confronter nos travaux internes avec la population et en susciter un débat constructif.

02.3.1 Tractage et présence sur les marchés.

- Un principe bien exploité pendant les élections, est d'aller au devant de la population pour se présenter et présenter ses idées. Il me paraît malheureux que ce moment d'échange et de contact s'arrête dès que les urnes sont vidées. Nous devons entretenir cette présence et ne pas nous arrêter à distribuer un tract, mais à être présents, visibles de façon régulière et ouvrir le débat de façon posée.

02.3.2 Organisation de « cafés débat » sur le département.

- Un Café Débat, n'est pas une réunion interne pour moi, mais une réunion ouverte au public et c'est cette proximité qu'il faudra mettre en avant. Il s'agit de permettre à ceux qui sont en accord avec nous ou pas, de participer à des débats ouverts au public, sur la base de ces réunions structurées sur des sujets définis.

02.4 Liberté d'expression dans le cadre interne du Mouvement.

- On ne peut pas avancer en mettant de côté nos dissensions : ce n'est pas en mettant une chape de plomb sur ce que nous ne voulons pas entendre, que nous apportons les réponses attendues ! Nous sommes ensemble et forcément nos visions ne sont pas sur une ligne unique, nous devons donc permettre à tous d'exprimer accords comme désaccords, sans quoi nous deviendrions à nouveau un parti 'd'élus' ou de 'penseurs' laissant de côté les adhérents et la richesse que chacun peut apporter.

03 Un Mouvement d'adhérents actifs :

- Parce que nous devons devenir une véritable force organisée et capable d'être omniprésente, nous devons trouver une place pour chacun afin, que tous ceux qui veulent être actifs puisse l'être. Nous devons trouver des souplesses pour permettre au plus grand nombre de pouvoir participer : certains cherchent à être actifs mais leur organisation de vie, ne leur permet pas de s'impliquer autant que d'autres, qui ont plus de temps libre, des moyens de transports personnels ou simplement un travail plus souple.

- Nous devons donc favoriser, par le biais d'un support de type forum, les échanges, comme nous devons aussi créer des points fixes d'information et développer une visibilité accentuée en interne, pour permettre les contacts personnels directs.

03.1 Une mise en dynamique du Mouvement.

- Il est frappant comme en politique, nous pouvons constater qu'il est difficile d'avancer ! Alors que le milieu politique n'a de cesse de montrer du doigt les concitoyens comme n'étant pas très actifs, l'on peut également se demander comment fonctionne la politique tant nationale que locale ! A la moindre période de fêtes plus personne ! A la moindre période de vacances, tout semble stopper et attendre le dégel ! Alors, les questions posées peuvent ainsi rester en suspend, sans autre forme de procès... Je crois que là se trouve un des problèmes que nous nous devons de résoudre ! Personne ne part cinq mois en vacances par an, mais tout le monde à l'air d'attendre des ordres d'en haut pour travailler ! Hors nous devons être actifs, ce qui nous oblige tous à l'être à notre niveau sans avoir besoin d'être commandés ou chaperonnés en permanence ! On ne peut pas se permettre de remettre toujours à plus tard le travail, et se trouver ainsi à court de temps pour faire le travail de fond !

Mise en place d'un annuaire des compétences.

- En respectant le principe de volontariat, nous devons créer un annuaire des adhérents par département avec la mise en avant des compétences respectives de chacun. Cet annuaire serait accessible à tous ceux qui y sont inscrit afin de permettre d'avoir en main de quoi nous mettre en équipe ou de trouver des réponses adéquates aux problèmes que chacun peut rencontrer ou simplement sur les propositions que nous devons faire avancer ensemble.

- Nous devons partager, nos compétences, nos connaissances et nos expériences, pour nourrir le mouvement. Seuls, nous ne pouvons imaginer avoir toutes les réponses et toutes les connaissances nécessaires : nous devons forcément travailler les uns avec les autres pour permettre d'établir un véritable mouvement fort et porteur de réponses attendues par la Nation.

04 Aide au suivi des gestions communales :

- Nous savons comme les dossiers communaux et intercommunaux peuvent être complexes pour le commun des adhérents, et nous ne pouvons faire l'impasse sur la préparation à diriger un jour une commune ou une intercommunalité. Afin que chacun puisse comprendre, nous devons mettre en place une structure d'aide pour tous ceux qui en feront la demande, afin que les dossiers même les plus compliqués puissent donc être réellement compris de tous et que l'on anticipe autant que possible des réponses aux projets proposés par une majorité.
- Cette volonté de suivre les dossiers devra également se poursuivre là où nous sommes majoritaires afin de répondre au mieux à tous les dossiers, dans tous les domaines. L'expérience et la connaissance de tous, doivent être aux services du Mouvement et des instances où nous gagnons les élections.

04.1 Pour construire une opposition constructive.

- Faire de la politique autrement, c'est ne plus poursuivre dans ce refus systématique de tout projet issu d'une majorité qui n'est pas la notre. C'est apporter notre soutien aux projets et aux prises de position qui nous paraissent répondre aux attentes de la population ou de ses besoins.
- Plus qu'une position d'opposition, nous devons être aussi une force de proposition, et faire nous même la démarche d'enrichir les débats, par des propositions alternatives, ou simplement l'apport de réflexions et d'idées nouvelles. Ne nous cachons plus derrière le mur de l'opposition, et sachons devenir des acteurs de la vie publique ! Faisons le dans le cadre des commissions ou des conseils, mais également en prenant à témoin la population, lorsque nous proposons une solution, qui nous paraît plus juste et plus constructive !

05 Les Institutions :

Un Mouvement a besoin d'une hiérarchie pour s'organiser et avoir une base solide pour être une véritable force. Nous ne pouvons réussir qu'unis ; nous devons donc mettre en place des institutions, qui organisent, régissent, décident et contrôlent, tout en gardant en tête les principes fondamentaux de la démocratie, pour s'assurer que chacun est sa place quelle que soit sa position dans le mouvement.

05.1 Les Adhérents départementaux.

- Le Mouvement Démocrate se fonde non sur le principe d'un parti d'élus qui regrouperaient des membres, mais bien autour d'un élan national mû par la volonté de faire de la politique autrement. Comme le Mouvement Démocrate veut devenir un véritable parti populaire basé sur la démocratie, nous devons nous construire sur une base d'égalité absolue des adhérents.
- Lors du congrès, nous avons même décidé qu'il n'y aurait pas de membre de droit pour des postes ou des fonctions au sein du Mouvement Démocrate. Mais en revanche, nous devons nous doter d'une représentation pour les élus, là où c'est nécessaire selon des modalités démocratiques.

05.1.1 Les adhérents élus.

- Bien plus qu'une vitrine du mouvement, les élus que nous avons, sont le fer de lance de notre action civique et républicaine. Ils sont ceux qui mettent en avant nos valeurs dans l'action de représentativité de la nation, ceux qui font avancer les idées et les projets pour leurs électeurs. Qu'ils fassent partis de la majorité ou de l'opposition, ils sont légitimement des acteurs de la vie publique et politique du mouvement.
- Au-delà de ceux qui sont élus, je voudrais aussi adjoindre ceux qui ont été candidats ou qui le seront à l'avenir. Un mouvement comme le nôtre ne peut se baser uniquement sur ce qu'il est ou sur ce qu'il a été, mais se doit de toujours rester prospectif et regarder devant. C'est pourquoi j'estime que pour chaque ville et chaque niveau de représentation locale, nous nous devons d'unir ceux qui sont déjà élus de ceux qui devraient l'être demain, afin non seulement de consolider ce que nous avons, mais aussi de préparer l'avenir.

05.1.2 Les adhérents non-élus.

- C'est notre force : nous étions 20 000 au départ et nous sommes arrivés 60 000 au port pour embarquer sur le bateau à la bannière orange. Ce n'est pas rien et souvent cet engouement est porté par une vision nouvelle, une volonté profonde apportée par ceux qui jusque là refusaient de prendre place dans un mouvement politique et qui suite aux élections présidentielles de 2007, ont enfin trouvé un mouvement dans lequel ils se reconnaissent. Le mot d'ordre de cette nouvelle génération de 'politiques' est de faire justement de la politique autrement, ce qui été très bien relayé par notre président François BAYROU.
- Notre avenir est collectif et passe par l'union de toutes nos forces. Les adhérents possèdent tous une part de notre avenir et nous devons donner de la place à chacun. C'est grâce à ce nombre qui doit rester croissant d'adhérent, que nous pourrons prochainement être partout, sur tous les terrains, de tous les combats politiques.
- Trop souvent laissé de côté dans les organisations politiques, les adhérents ne font que tapisserie, hors nous devons pour faire de la politique autrement, nous placer dans notre vie interne d'égal à égal.

05.2 L'Organisation par Commune.

- C'est le 'niveau local primordial'. Il est celui que tout politique apprécie souvent le plus, parce qu'il est le plus proche des électeurs, le plus direct aussi. Ce qui est vrai vis à vis de l'extérieur du mouvement, l'est aussi en interne. C'est la cellule la plus proche de nous, celle où l'on se connaît le mieux, où l'on travail en partageant le même terrain.
- C'est de ce niveau, que nous voyons deux éléments distincts se faire face : un champ politique et un champ organisationnel interne. Le premier champ d'action est le but même de notre action en tant que parti politique : aller au devant de la population, lui apporter aide, soutien, écoute, construire un projet, lui proposer des solutions.
- Ce champ politique fait parfois oublier l'importance même d'une bonne organisation, sauf en période de combat électoral ou l'on perçoit trop tard le manque à ce niveau interne. Aussi j'estime que nous devons faire en sorte que chaque champ puisse avoir son organisation et surtout son responsable.
- Le fait de séparer ces deux champs, en leur donnant chacun un responsable différent, n'a pas pour but de diviser ce qui devrait être réuni, mais d'accorder de l'importance, du temps à chacun d'entre eux. En prenant aussi un peu de recul, comment imaginer qu'une fois qu'une 'personnalité' a émergé localement, il y est tant de place pour qu'un second puisse voir le jour ? Donc cette double gouvernance, qui se doit de construire ensemble, donne à chacun ses responsabilités, permettant ainsi bien mieux de faire surgir de nouveaux visages.
- J'ai imaginé pour les communes, une double élection directe par les adhérents, sous le contrôle d'au moins deux Présidents du département. D'ailleurs, il serait bon pour éviter certains soucis de tentative de prise en main de sections de communes, par de mauvaises personnes, de demander l'aval d'au moins deux présidents sur les trois, pour pouvoir se présenter à ses deux postes qui fondent les bases du mouvement sur le terrain.

05.2.1 Le Champ Politique.

- Il est souvent le plus prisé, par la nature même de nos relations avec le 'pouvoir' et car il apporte le plus de chance un jour d'être un élu.
- Un tel poste demande bien des compétences qui vont de la capacité de construire à celle de réunir. Il faut savoir commander, mais savoir se faire entendre, car c'est avec le respect de ceux qui vous suivent, que vous pourrez un jour être l'élu !
- C'est un travail sur du long terme, qui demande souvent de l'abnégation et du courage. Le fait de toujours être sur la brèche, de savoir toujours quoi répondre, sans trop en faire, est déjà une tâche importante en soi et demande le plus souvent une équipe complète autour de soi, que pour des raisons pratiques, je tiens à mettre à distance avec le travail à faire pour la vie associative du mouvement !
- Après réflexions, je nommerai ce poste **Délégué Communal** puisque cette fonction consiste avant tout à donner un visage au mouvement localement et éventuellement un candidat virtuel sur la commune ou la circonscription ! Maintenant, afin que cette fonction ne se surajoute pas avec celle élective de la république, j'estime qu'une personnalité ayant des fonctions comme ; Maire, Conseiller Départemental, Député national ou Européen, Sénateur, etc. est à éviter afin de ne pas étouffer la montée possible de nouvelles personnalités. Pour aller plus loin, il faut aussi envisager qu'il n'y ait pas d'élus sur une commune ou que ceux ci ayant fait des choix parfois 'trop' personnels, se soient éloignés des adhérents. Donc peuvent se présenter en dehors des élus, tous adhérents du mouvement qui auraient une majorité des voix et donc la légitimité pour conduire politiquement l'équipe de la section communale.

05.2.2 Le Champ Interne.

- Certains prendront ce poste peut être pour un second choix, mais c'est en réalité une autre occasion de servir le mouvement, de faire valoir ses compétences, pour un jour être sur une position plus élective et politique. Il y a de la place pour beaucoup des adhérents, parce qu'il y a beaucoup à faire. Nous ne pouvons nous plaindre de tout en même temps demander tout aux mêmes ! Chaque champ est important, chaque personne qui tient un poste même s'il n'est pas prédominant, nous fera tous avancer.
- Nous avons besoin de structure, d'organisation, d'un régisseur local, qui se tient maillé avec ceux des autres communes, afin que le travail ne se perde pas dans des efforts personnels certes louables mais que d'autres auraient fait avant vous.
- Il faut savoir servir le mouvement là où notre action peut être constructive. Le responsable du champ interne qu'on pourrait plus prosaïquement nommer **Administrateur**, est non seulement utile, mais me paraît incontournable pour la bonne marche du mouvement.
- Le rôle d'administrateur est principalement d'organiser le mouvement et de pourvoir à ses besoins. Il est le lien autour duquel la vie associative s'organise sur une ville. Et par lequel on intercède pour prévenir des actions sur les autres terrains qu'ils soient locaux ou de plus grande envergure. Il s'occupe de toute l'intendance, sans laquelle aucun combat n'est réalisable.

05.3 Le Conseil Départemental.

- Réunion deux fois par an, le Conseil est là pour veiller au bon fonctionnement du département, et à la présentation des bilans par le bureau lui donne quitus ou pas. Il doit également vérifier si la ligne politique a été suivie et vote un texte rendu au Bureau National sur la vision politique qu'il souhaite engager localement, ainsi que ses propres retours du terrain relatifs aux choix de ligne politique du National.
- Je sais que certains vont me rétorquer en retrouvant les Administrateurs Communaux au Conseil Départemental, que cela va faire un cumul ! Soyez sûrs cependant que de bonnes raisons motivent et appuient ce petit cumul. Tout d'abord, les réunions ne se tiennent que deux fois par an Ensuite localement, cela permet d'équilibrer avec les Délégués Communaux. Enfin cela permet d'officialiser le fait que les Administrateurs Communaux doivent créer des liens entre eux pour s'organiser.

05.3.1 Sa Composition.

- Le Conseil est composé de plusieurs groupes qui travaillent en un seul conseil uni, sous la direction du Président du Département.
- Le Président et Vices-Présidents
- Les élus membres du bureau.
- Les élus au Conseil National du département.
- Le représentant du National.
- Les Administrateurs des communes du département, qui représentent les adhérents et autant d'élus du collège des élus ou Délégués Communaux.

05.3.2 Son mode d'Election.

- Tout adhérent élu de la république ou élu comme Délégué Communal peut se présenter sur une liste
- La règle de la parité s'applique dans la constitution des listes.
- Les listes doivent comporter autant de candidats que de sièges à pourvoir, augmentés d'un nombre de suppléants égal à 10%. Toutefois une liste incomplète peut se présenter.
- L'élection des élus du collège se fait par leurs pairs au sein du collège.

05.3.2 Son Fonctionnement.

- Le conseil Départemental est donc réuni deux fois par an (Décembre et Juin), il peut toutefois être convoqué par la présidence ou par un tiers de ses membres.
- Le conseil peut être réuni également sur la demande des instances nationales ou sur la demande d'un dixième des adhérents du département (j'aurais bien mis la barre plus haute, mais la majorité des adhérents ne semble pas très loquace !).

05.3.2 Ses Missions.

- Elire trois représentants des adhérents non élus et trois élus pour le Bureau Départemental, membres du Conseil Départemental ou cooptés par celui ci. Validation des responsables de support désignés par le Bureau Départemental (Commissions, Internet, Logistique, etc.).
- Valider par un vote à bulletin secret les membres cooptés du Bureau Départemental.
- Valider les bilans du Bureau Départemental par un quitus.
- Un vote de confiance une fois pas an (Juin : l'été étant propice pour préparer une élection !), ce vote de confiance peut être demandé à tout moment par la présidence en cas de conflit interne ou vis à vis des instances nationales.
- Le conseil se doit également de rassembler les bilans des choix politiques auprès de la population (les administrateurs des communes pourraient en être rapporteurs pour les communes, mais chaque membre du Conseil pourra intervenir).
- Le conseil décide de la ligne politique et en fait un courrier aux instances Nationales (certainement le Bureau National) afin de la leur soumettre.
- Le conseil valide les membres du bureau, en dehors de ceux de droit et de la présidence.
- En cas de vacance de la présidence (Président et des Vices-Présidents de fonction, les Présidents honorifiques n'ayant pas de pouvoir exécutif), il revient au conseil d'élire un président par intérim, le temps d'établir sous la surveillance des instances Nationales une nouvelle élection dans les meilleurs délais.
- Le Conseil élit les membres du Conseil Electoral du Département. Toute personne cooptée par le conseil peut y être élue.

05.3.3 Ses Moyens.

- Les membres du Conseil Départemental peuvent se saisir de tous documents financiers sous le contrôle du représentant du national, ou demander un audit.
- En cas de litige important avec la présidence ou le bureau, elle peut sous condition de rassembler un tiers des membres faire appel aux instances Nationales de tutelle.

05.4 Le Conseil Electoral du Département.

- En dehors des choix qui reviennent au national, il faut bien admettre, qu'il manque beaucoup de transparence à ce niveau et qu'il serait malséant de conserver cette chape de plomb sur les choix des candidats.
- J'ai imaginé deux niveaux de missions que je vous explique plus en détail plus loin, mais le principe est que le conseil qu'il soit décisionnaire ou pas, doit fonctionner pour toutes les élections et permettre à tout candidat virtuel d'être sûr de la valeur de son jugement.

05.4.1 Sa Composition.

- Le Président et les deux Vices Présidents.
- Trois membres élus par le Conseil Départemental (tout candidat à ce rôle doit faire parti du Conseil Départemental ou être Coopter par lui).
- Le représentant du National.

05.4.2 Ses Missions.

- La première mission du Conseil Electoral est de recevoir les offres de candidature pour toutes élections. De demander les renseignements nécessaires à la réalisation de dossier.
- Toute demande doit être évaluée avec impartialité et transparence. Il est demandé aux membres un droit de retrait pour leur propre candidature, ou s'ils ont pris position pour un candidat à la candidature, afin de respecter l'éthique qui sied à cette tâche.
- Le Conseil Electoral décide des candidatures pour les villes petites et moyennes et peut décider si le National le lui accorde pour les villes plus importantes, sous le contrôle final du National.
- Le Conseil Electoral décide pour les cantonales et en réfère au National qui conserve les recours.
- Le Conseil Electoral instruit pour les législatives avant de renvoyer les dossiers pour les décisions au National.
- Le Conseil Electoral instruit pour les élections Régionales et Européennes avant de renvoyer les dossiers au National.
- Pour toute décision ou instruction, le Conseil Electoral se doit de recevoir chaque candidat et de les instruire et de les informer sur le déroulement des sélections.

05.5 Le Bureau Départemental.

- C'est la première instance de contrôle, mais surtout la première instance de décision pour le département. Il faut un peu de nombre mais pas non plus de façon pléthorique sans quoi cela devient très difficile à gérer, comme à réunir.

05.5.1 Sa Composition.

- Le Président et les deux Vices Présidents.
- Trois représentants des adhérents non élus, qui sont élus, issus et/ou cooptés par le Conseil Départemental.
- Trois représentants des adhérents élus qui sont élus, issus et/ou cooptés par le Conseil Départemental.
- les élus au Conseil National.
- Le représentant du National.
- Les responsables de support (Commissions, Internet, Logistique, etc.), cooptés par le Conseil Départemental.

05.5.2 Ses Missions.

- Organiser et régir le département, en accord avec la ligne politique définie par le national et le Conseil Départemental.
 - Aider et surveiller la mise en place des structures sur le département et les communes.
 - Désigner les responsables de support, qui doivent être acceptés par le Conseil Départemental lors d'un vote.
 - Suivre par les responsables de commission, l'avancement des réflexions de ces travaux. Le Bureau ne fixe pas de projet, mais veille à ce que les réunions progressent, en demandant par des échéances des dossiers de synthèse.
 - Mise en place et surveillance des supports d'information tel que Internet. Ces supports doivent permettre à tous les adhérents de se tenir informés, mais également de faire remonter les problèmes en interne.
- Le Bureau doit organiser les grandes réunions départementales, mais également mettre en place les moyens pour ses adhérents de se rendre aux réunions nationales.
- Le Bureau doit aider et intercéder pour faire remonter les requêtes des adhérents, aux membres du bureau comme aux instances du national.

05.5.3 Ses Moyens.

- Le Bureau doit se réunir sauf période estivale, tous les mois.
- Il organise les réunions départementales et peut s'inviter aux réunions locales.
- Il est le lien avec le National et intercède dans les deux sens.
- Le Bureau peut décider des suspensions d'adhérent sur demande d'un président et doit justifier son choix par un dossier qu'il remet au Comité de Conciliation et de contrôle.

05.6 La Présidence.

- Le principe que je défends, est de trouver une réponse structurelle aux débordements coutumiers pour ce genre de poste dans un mouvement politique, qui pousse trop facilement un président ou une présidence à s'accaparer tous les pouvoirs à travers une épaisse fumée, qui vient nuire à toute transparence !
- Maintenant pour avancer, les départements ont besoin d'une véritable présidence, forte et capable de tirer les efforts individuels sur une direction commune, tout en laissant suffisamment de liberté pour que des idées qui pourraient surprendre par leur nouveauté puissent être entendues et même mises en pratique.
- Dans le texte, je fais à dessein la distinction entre Président, personne physique et présidence, groupe formé par le Président et les deux Vices Présidents,

05.6.1 Son mode d'Élection.

- Une découpe en trois parties du département doit être votée par le Conseil Départemental. Un équilibre doit être trouvé entre la surface de ces 'sections', le nombre d'habitant, le nombre d'adhérent, le nombre de commune, les circonscriptions électorales et les intercommunalités.
- Chaque adhérent peut se présenter, comme représentant de sa Section Départementale.
- L'élection a lieu lors d'une Assemblée Générale, qui peut être convoquée de façon extraordinaire par le Conseil Départemental. Chaque Section doit avoir au moins un candidat et dans le cas d'un manque de candidat, on peut faire appel lors de l'Assemblée aux personnes présentes, soit par un appel à candidature directe et orale, soit par un vote à bulletin secret des adhérents de la section qui sont présents et qui proposent leur candidat. En cas de manque total de candidat pour la section, un appel à candidature ou d'entente entre des candidats d'autres sections peut être organisé afin de ne pas laisser vacant ce poste.
- Le vote se tient à bulletin secret par l'ensemble de l'assemblée qui doit au moins regrouper un minimum de 30% du nombre des adhérents inscrits. Les adhérents votent pour l'ensemble des sections et doivent donc choisir un représentant pour les trois sections, sur un bulletin unique.
- Le représentant le mieux élu des trois sections est élu en tant Président du Département, tandis que les deux autres ayant été élu sur leur section sont élus Vices-Président.
- L'élection est sous le contrôle du représentant du National, qui doit être présent pour le vote et organise la campagne électorale, comme la présentation publique des projets de chacun, dans un souci d'équité et de transparence.
- Tous les candidats qui ont fait la démarche préalable de faire mention de leur intention, peuvent dans les dix jours qui précèdent l'élection, faire parvenir un courrier ou un mail à tous les adhérents, via les instances nationales. Cet envoi d'information doit se faire en une seule fois et de façon groupée pour tous les candidats. L'envoi est à la charge des candidats et doit être acquitté au national, le support papier ne devant pas excéder l'équivalent de deux A4 recto-verso.
- En cas de réunions organisées sur les communes ou circonscriptions (au sens large), tous les candidats doivent être invités et avoir le même temps d'expression. Toutefois, ils peuvent se faire représenter par un soutien en cas de nécessité.
- Tout candidat à l'élection de la présidence peut saisir en cas de litige le Comité de Conciliation et de contrôle du Mouvement Démocrate.

05.6.2 Ses Missions.

- Le président a plusieurs missions spécifiques :
 - § Il représente le département au Conseil National.
 - § Il préside les réunions sur le département, mais peut céder cette prérogative selon les circonstances.
 - § Il est l'interlocuteur médiatique et politique du mouvement, mais peut et se doit d'inviter les Vices-Présidents lors de rencontres formelles avec d'autres mouvements politiques.
 - § Il est le responsable des actions du bureau qu'il peut décider de dissoudre.

- La présidence pour le département :
 - § Ils décident ensemble des actions sur le département.
 - § Pour les élections des Délégués Communaux et des Administrateurs des communes, il faut avoir deux avis positifs sur trois des 'présidents' du département. Le représentant du national peut être saisi par des candidats refusés et peut lui-même saisir le Comité de Conciliation et de contrôle.
 - § Le président et au moins un des deux autres Vices-Président doivent être présents lors des réunions formelles avec d'autres mouvements politiques et pour valider tout accord de cette nature. Toutefois, ces accords ne sont validés qu'après un vote du Conseil Electoral du Département.
 - § Les présidents nomment avec l'accord des membres du bureau le trésorier et son adjoint, ainsi que le secrétaire et secrétaire adjoint. Ceux ci peuvent être des membres bureau ou être cooptés par celui ci. En cas de cooptation, un vote de l'assemblée Départementale est nécessaire. Ils ont un droit de vote en tant que membres du Bureau.
 - § Les Présidents nomment après la cooptation des membres du bureau et le vote de l'Assemblée Départementale, les responsables de support avec si nécessaire leurs adjoints. Ceux ci n'ont pas de droit vote au Bureau, mais doivent y assister afin de rendre compte de leurs dossiers.

- La présidence pour les Sections Départementales :
 - § Chacun des 'présidents' doit gérer leur section départementale, tant au niveau des équipes sur le terrain, que veiller à la bonne marche de la logistique.
 - § Ils sont les interlocuteurs dans leur section pour tout adhérent. Mais pour des raisons personnelles, tout adhérent peut préférer faire appel à un président d'une autre section.
 - § Afin de répondre aux besoins spécifiques de sa section, tout président, peut nommer des responsables pour organiser le fonctionnement et la logistique. Ces responsables, se doivent de travailler en entente avec ceux des autres sections, afin de mettre en commun les moyens et également avec les responsables de supports concernés siégeant Bureau Départemental.